



## Compte-rendu de la réunion extraordinaire du Comité Directeur Séance spéciale « Avenir de la section Football »

- **Date** : Samedi 23 mai 2026
- **Heure** : Ouverture à 9h45 - Clôture à 11h15
- **Format** : Visioconférence
- **Président de séance** : Thibaut RETHORE-JNIENE (Président du SDUS)
- **Convoqués** : les administrateurs du SDUS
- **Invité permanent** : Romuald GUEHL (Directeur Administratif et Financier du SDUS)
- **Participants avec droits de vote** : COLOMBI Bruno, MICHEL Fabrice, RETHORE-JNIENE Thibaut, THIBAUT Philippe, MERZOUK Saïd, PIERRU Cédric, DOUMBIA Ami (avant le début du déroulé de la réunion), BORIE Hervé, STURM PHILIPPE, BRAULT Véronique (dispose aussi du pouvoir de Laura Perez), BENRABAH Rayane, POTTIER JOCELYNE (dispose du pouvoir de Tiberghien Roselyne)
- **Participant sans droit de vote** : Romuald GUEHL (Directeur Administratif et Financier du SDUS)
- **Quorum non nécessaire pour statuer**

### RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

1. Contextualisation et présentation de la demande de départ formulée par les membres de la section Football.
2. Analyse des impacts sportifs, juridiques, financiers et territoriaux pour notre association omnisports.
3. Organisation d'une Assemblée Générale Ordinaire (AGO) à titre exceptionnel : modalités de convocation des adhérents, fixation de la date, définition du périmètre de vote et rédaction de la résolution qui sera soumise aux suffrages pour décider ou non de ce départ.
4. Questions diverses.

## PROPOS LIMINAIRES & VÉRIFICATION DES MODALITÉS DE PARTICIPATION

Le Président, Thibaut RETHORE-JNIENE, ouvre la séance à 9h45. Il remercie l'ensemble des administrateurs pour leur réactivité et leur présence dans ce contexte d'urgence.

Le Président rappelle les règles strictes de participation fixées pour cette séance à distance :

- Qualité de dirigeant ou détention d'un pouvoir régulier transmis au Comité Directeur avant le vendredi 22 mai à 16h00.
- Obligation de maintenir la caméra activée tout au long de la réunion.

**Incident de séance :** Ami Doumbia, présidente de la section Volley-Ball et membre du Comité Directeur, régulièrement connectée, signale qu'étant sur son lieu de travail pour gérer une situation d'urgence, elle ne peut activer sa caméra en continu. Le Comité Directeur, bien que comprenant sa situation, l'invite à se déconnecter afin de respecter les règles communes. Il est convenu que le compte-rendu lui sera transmis rapidement.

## POINTS 1 & 2 : CONTEXTUALISATION DE LA DEMANDE ET ANALYSE DES IMPACTS POUR L'OMNISPORTS (Discussions conjointes)

### 1. Présentation de la situation (Thibaut RETHORE-JNIENE)

Le Président informe le Comité Directeur avoir reçu une demande par courriel de la part de Messieurs Adams Doumbia et Sami Sellami. Ces derniers sollicitent l'organisation d'une Assemblée Générale du Club afin d'acter le départ de la section Football, invoquant des relations devenues trop tendues avec l'omnisports.

Le Président apporte deux précisions fondamentales :

- La section Football étant actuellement sous tutelle du club omnisports, ces deux membres agissent **sans mandat officiel**.
- Ils disposent en revanche d'un pouvoir d'animation de l'activité sur le terrain et se positionnent comme les dirigeants de fait de l'activité, en lien avec le Club.

### 2. Position de la Municipalité et aspects réglementaires

Le Bureau du SDUS a formellement échangé avec la Ville de Saint-Denis. Le Maire, Monsieur Bally BAGAYOKO, ainsi que son adjoint aux sports, Monsieur Bakary SOUKOUNA, soutiennent oralement ce projet de scission. Concrètement, la Collectivité se dit prête à attribuer les créneaux d'infrastructures sportives ainsi que la part de la subvention de fonctionnement du SDUS versée à la section Football à la future nouvelle structure indépendante, soit 111 000 € maximum sur la subvention de fonctionnement annuelle versée au SDUS.

Cependant, pour que cette nouvelle entité puisse conserver le niveau sportif actuel (Régional 1), le SDUS doit impérativement lui céder son numéro d'affiliation fédéral et mettre fin à sa propre activité football. C'est l'objet de la demande d'Assemblée Générale formulée par les dirigeants de fait de la section.

### 3. Analyse stratégique et impacts pour le SDUS

Le Président expose son analyse de la situation :

- **Gouvernance** : La relation avec les deux dirigeants de fait est globalement rompue ; ces derniers souhaitent acter la sortie de la section coûte que coûte. Par ailleurs, le SDUS n'a plus la capacité d'organiser seul l'activité football.
- **Impact sur les effectifs** : Le départ du football représenterait une perte de 850 adhérents pour le SDUS, dont le périmètre global passerait de 3 050 à 2 200 membres.
- **Impact financier** : La section Football n'est pas à l'équilibre financier. Dès lors, si le SDUS conserve la subvention de la Ville (déduction faite de la part historiquement reversée au football), le club omnisports ne perdra pas de capacité financière et préservera son équilibre budgétaire global.
- **Passif financier** : La section Football présente une dette vis-à-vis du club omnisports estimée à **180 000 € au 30 juin 2026** tel qu'exposé ci-après. Ce passif devra impérativement être apuré dans le cadre du transfert.

|                                                                                                                                           |                    |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| Fonds associatif de la section                                                                                                            | - 221 559 €        |
| Résultats prévisionnels de la section au 30 juin 2026                                                                                     | -15 000 €          |
| Subvention ville 2026/2027 perçue pour moitié donc demie part annuelle du foot déjà perçue et à déduire, soit<br>111 000 € / 2 = 55 500 € | +55 500 €          |
| Dette prévisionnelle de la section football vis à vis du Club au 30 juin 2026                                                             | - <b>181 059 €</b> |

#### 4. Négociations et contreparties demandées à la Ville

Si les échanges avec la section sont complexes, les discussions avec l'adjoint aux sports, Monsieur Bakary SOUKOUNA, restent cordiales. Une issue constructive semble possible sur les aspects financiers, bien qu'aucun engagement factuel n'ait encore été formalisé.

Le Bureau du SDUS a d'ores et déjà transmis à la municipalité un ensemble de dispositions et d'exigences préalables indispensables pour compenser les impacts de ce départ :

1. **Créneaux sportifs** : Demande d'un engagement écrit de la Ville pour octroyer de nouveaux créneaux aux sections ayant subi des pertes, des refus ou des dispersions les années précédentes malgré un fort potentiel de développement (Basket-Ball, Natation, Boxe, Musculation, Escrime, Badminton, Tennis). (*Note de séance : Le Président informe au passage le Comité de la démission de Monsieur Bally Bagayoko de ses fonctions dirigeantes au sein du SDUS*).
2. **Locaux du Siège** : Rappel de la situation critique des salariés du Siège qui, privés de locaux fonctionnels depuis septembre 2024, sont contraints au télétravail, ce qui pénalise lourdement la vie associative et les réunions du club. La mise à disposition d'une solution pérenne est demandée.
3. **Infrastructures** : Exigence d'une amélioration de la sécurité et de la propreté dans les installations sportives, ainsi que l'examen de la candidature du SDUS pour le projet des « 3 Halles » sur la Plaine Saint-Denis.
4. **Volet social** : Vigilance absolue sur la sécurisation du salarié (en CDI intermittent) affecté à la section Football. Son activité doit être maintenue et transférée dans la nouvelle structure via un protocole d'accord dédié.

**Conclusion du Président** : Sous réserve d'obtenir ces garanties de sécurisation pour le périmètre restant, ce départ pourrait paradoxalement devenir une opportunité de développement. Les services du Siège, aujourd'hui lourdement mobilisés par la gestion des urgences et des crises liées au football, retrouveraient une capacité d'appui et d'accompagnement renforcée pour les 22 autres sections, replaçant le SDUS au cœur de ses valeurs et de ses perspectives d'avenir.

#### 5. Interventions des membres du Comité Directeur

- **Bruno COLOMBI** : Appuie pleinement la démarche du Bureau duquel il est membre. Il se déclare favorable à l'organisation de l'AG délibérative et valide l'ensemble des conditions de sécurisation présentées.
- **Hervé BORIE** : Reconnaît que le départ d'une section aussi emblématique est un déchirement historique. Il rappelle qu'en tant qu'ancien Président du SDUS, la seule fois où il a eu affaire à la police, c'était au sujet du football. Il suggère d'ajouter aux conditions de la Ville une clause visant à faciliter les partenariats inter-structures et à empêcher la multiplication de clubs concurrents pour une même discipline, ce qui disperse les moyens et freine le développement territorial. Le Président se montre en parfait accord avec cette proposition.
- **Philippe STURM** : Partage l'avis d'Hervé Borie. La section est historique mais la situation actuelle génère un volume de problèmes jamais vu auparavant. Il soutient une sortie protectrice des intérêts de l'omnisports et invite à considérer cette séquence comme une chance de renouvellement.
- **Véronique BRAULT** : Regrette la demande de départ de la section football qui représente une part significative du club omnisports, mais estime qu'il est difficile de s'y opposer dès lors que cette demande émane de la section elle-même. Elle valide l'organisation de l'AG et les conditions posées.
- **Rayane BENRABAH** : Se montre favorable à la sortie de la section, mais insiste sur le fait que trois critères doivent être considérés comme strictement non négociables : la résolution des questions financières, la sécurisation du transfert du personnel, et le strict respect des procédures juridiques.

### **POINT 3 : ORGANISATION D'UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE À TITRE EXCEPTIONNEL(AGOE) : MODALITÉS DE CONVOCATION DES ADHÉRENTS, FIXATION DE LA DATE, DÉFINITION DU PÉRIMÈTRE DE VOTE ET RÉDACTION DE LA RÉOLUTION QUI SERA SOUMISE AUX SUFFRAGES POUR DÉCIDER OU NON DE CE DÉPART.**

S'agissant de la résolution, voici la proposition soumise au vote du Comité directeur :

#### **"Délibération portant encadrement de la résolution soumise à l'assemblée générale ordinaire exceptionnelle**

Le Comité Directeur acte, qu'à ce jour, aucun projet écrit (sportif, structurel ou financier) n'a été transmis par les porteurs du projet d'autonomie de la section football, empêchant une information éclairée des administrateurs.

En conséquence, et dans l'attente de la tenue d'une réunion tripartite avec la Ville de Saint-Denis, **le Comité Directeur décide à l'unanimité de convoquer une Assemblée Générale Ordinaire à titre Exceptionnel (AGOE) et arrête que la résolution soumise au vote des adhérents sera obligatoirement conditionnée par les critères cumulatifs et non négociables suivants :**

- **Invariable 1 : Transmission du projet.** Un projet sportif, de transition vers la sortie ainsi que les engagements pris par la future structure qui accueillera la section football en son sein devront être transmis avant le **9 juin 2026** pour permettre la délibération de l'Assemblée Générale.

- **Invariable 2 : Faisabilité réglementaire de la cession.** La scission sera conditionnée à l'obtention préalable d'une note officielle de la FFF ou de la Ligue confirmant la possibilité réglementaire de cession des droits d'affiliation de l'omnisports vers la nouvelle structure. Le maintien et la continuité des équipes aux mêmes niveaux de compétition relèveront de la seule responsabilité de la future association.
- **Invariable 3 : Garantie financière du passif.** La scission sera conditionnée à la signature d'un accord tripartite fixant le remboursement intégral du passif accumulé par la section football au jour du départ (dans un délai de deux ans maximum), avec l'engagement écrit de la Ville de Saint-Denis de se porter garante de la bonne exécution de ce remboursement, afin d'éviter toute charge sur les autres sections du club.
- **Invariable 4 : Sécurisation sociale.** Le transfert du salarié exclusivement rattaché aux activités de la section football devra faire l'objet d'un accord tripartite de transfert de contrat de travail en bonne et due forme, libérant définitivement l'omnisports de toute obligation d'employeur.
- **Invariable 5 : Contreparties institutionnelles pour l'omnisports.** La cession des droits sportifs entraînant l'impossibilité pour le club omnisports de proposer une offre de football, le protocole de transition devra obligatoirement intégrer des engagements écrits de la municipalité sur les volets essentiels suivants :
  - Le maintien de la subvention de la ville à **435 000 €** sur le périmètre actuel hors football.
  - Le soutien actif de la Ville pour restituer à l'omnisports les créneaux sportifs qui avaient été retirés à certaines de nos sections par la précédente majorité municipale, et le complément de l'offre de créneaux pour développer les sections dynamiques ;
  - L'attribution d'une solution durable, pérenne et sécurisée pour le siège de notre association omnisports, ainsi que l'accompagnement de l'association dans le développement de ses projets structurants (tels que le club-house du tennis ou le projet des 3 halles sur la Plaine Saint-Denis) ;
  - L'amélioration globale des conditions de pratique au sein des équipements municipaux, en particulier sur les aspects de sécurité et de propreté ;
  - Le soutien au déploiement de nouvelles activités et l'inclusion systématique du SDUS dans la politique sportive municipale (notamment sur le volet du développement des activités aquatiques).

Le Comité Directeur charge officiellement le Bureau de notifier cette délibération aux porteurs du projet et d'engager les démarches pour la réunion tripartite avec la municipalité sur cette base exclusive.

Dans le cadre des éléments ci-dessus, la résolution validée pour être soumise au vote de l'AGOE est libellée comme suit :

**« Permettre le transfert à l'association [Nom de la future structure à préciser] du numéro d'affiliation fédéral de la FFF et des droits associés. »**

**Après délibération, ce point est adopté à l'unanimité.**

Thibaut RETHORE-JNIENE propose ensuite la date et l'horaire suivants pour l'organisation de l'Assemblée Générale Ordinaire à titre exceptionnel :

**19 juin 2026 à 19h à la Bourse du Travail de Saint-Denis** (ou autre lieu en cas d'indisponibilité).

**Après délibération, ce point est adopté à l'unanimité.**

#### POINT 4 : QUESTIONS DIVERSES & CLÔTURE

- **Questions diverses** : Néant.

Le Président Thibaut RETHORE-JNIENE propose que, compte tenu de l'importance publique de ce dossier pour les membres et partenaires du club, le présent compte-rendu soit publié sur le site internet officiel du SDUS. Cette proposition est validée.

La séance est levée à 11h15.

Signature du Président du SDUS

Pour le Secrétaire Général du SDUS et le Bureau

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Thibaut RETHORE-JNIENE', written over a horizontal line.